

NIORT (79)

Dimanche 27 septembre 2026

le Trail des foulées Cholette Surimeau

27 Septembre 2026

18 km 9 h 30
10 km 10 h
9 h 11 km Gratuite

Support du challenge
unasa
Union nationale des associations sportives des agents territoriaux

Animation enfants
fdcs.sportsregions.fr

SUPER U **MAISON & SERVICES** **LES GARAGES CHAIGNEAU** **foul&es**
entretien du domicile depuis 1972 enjoy running

Pillet PAYSAGES **Centre Technique d'Apprentissage** **Plants de Serge** **Spring** **Les Logis d'Eglantine** **PROTTEAU RENOV**

Utiléo **Soft Color** **MIELLERIE de SURIMEAU** **DEUX SÈVRES** **NIORT** **Grand Nord** **Association du Quartier de Surimeau**
La référence utilitaire à Niort la communication la communication la communication la communication la communication la communication

la Nouvelle République **VousNousEnsemble**

6^e Critérium National de Trail des Agents Territoriaux

Organisé par le Comité d'Activités Sociales et Culturelles
des personnels de la Ville de Niort et son Territoire

Sous l'égide de l'U.N.A.S.A.T.

En partenariat avec le Centre Socio Culturel Grand Nord

Organisateur de la 26^e édition du
Trail des Foulées de Cholette Surimeau

REGLEMENT

LES DISPOSITIONS GENERALES

Le 6e critérium de trail des Agents Territoriaux est organisé par le Comité d'Activités Sociales et Culturelles des personnels de la Ville de Niort et son Territoire, sous l'égide de l'UNASAT (Union Nationale des Associations Sportives et des Agents Territoriaux) et en partenariat avec l'association de quartier de Surimeau et le Centre Socio Culturel Grand Nord.

Ces épreuves sont ouvertes à tous concurrents âgés de 16 ans au moins pour le 10,8 km, et de 18 ans au moins pour le 18 km. Les 2 distances se courent uniquement en solo. Seuls **les agents territoriaux** employés par une commune, une communauté de communes, une communauté de villes, une communauté urbaine, un district, un syndicat intercommunal, un centre communal d'actions sociales (C.C.A.S), une caisse des écoles (ou assimilé), une police municipale, un conseil régional, un conseil départemental, un OPAC, un Office public d'HLM, un centre de gestion, un centre national de formation des personnels territoriaux (CNFPT), une caisse de crédit municipal, un centre de secours et d'incendie (pompier professionnel) ou toute autre structure territoriale de France et de Métropole, pourront prétendre aux titres de champions nationaux.

L'épreuve est également ouverte aux agents territoriaux retraités.

Chaque participant devra fournir un certificat de son employeur attestant de sa présence au sein de la collectivité représentée.

Tous les concurrents devront se soumettre au règlement général établi par l'association de quartier de Surimeau et le Centre Socio Culturel Grand Nord (à télécharger sur le site fdcs.sportsregions.fr).

L'EPREUVE

L'épreuve qui sert de support au 6^e critérium national de trail des agents territoriaux est la 26^e édition du trail des Foulées de Cholette Surimeau.

DISTANCES

Un Trail de 10,8 km

Un Trail de 18 km

Une marche de 11 km (sans classement et hors critérium UNASAT).

LA SECURITE

La sécurité des concurrents est assurée sur l'intégralité du parcours par des signaleurs. Pour la sécurité des coureurs aucun accompagnateur à pied ou à vélo ne sera autorisé.

ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF.
Il incombe aux participants de s'assurer individuellement pour bénéficier d'une couverture Individuelle accident.

LE PARCOURS

Les 2 circuits 10,8 km et 18 km ainsi que la randonnée empruntent des petites routes du quartier de Cholette Surimeau, des chemins blancs du 3e millénaire, des sentiers en bord de Sèvre, des passages en sous-bois et en bordure de champs ainsi que des passages sur des domaines privés (accessibles uniquement le jour de la course)

Balisage des circuits des Trails par fléchage sur piquet et rubalise.

Marche avec accompagnateurs.

DEPART ET ARRIVEE

Départ à 9 h 30 pour le Trail de 18 km et à 10 h pour le Trail de 10,8 km au stade de Cholette, arrivée au même endroit au niveau de la maison de quartier de Cholette.

Départ à 9 h de la marche de 11 km.

RAVITAILLEMENT

L'organisateur souhaite donner à cette épreuve l'engagement du respect des ressources naturelles et de l'environnement sur l'ensemble du parcours. Chaque concurrent devra se munir d'un gobelet ou d'une éco tasse pour bénéficier des points d'eau situés au 5,5 km sur le parcours du 10,8 km, au 9,5 km sur le parcours de 18 km.

DOUCHES

Possibilité de prendre des douches à l'arrivée dans les vestiaires du stade de Cholette.

RESTAURATION

Restauration possible à l'issue de l'épreuve dans la salle de la maison de Quartier de Cholette
Plateaux repas à commander (voir fiche de réservation)

HEBERGEMENTS

Nombreux hôtels sur Niort voir sur le site <https://www.niortmaraispoitevin.com>

Possibilité d'hébergement au gîte du Logis d'Eglantine (12 couchages). Cet établissement est partenaire des Foulées de Cholette et est situé à 5 minutes du départ des épreuves - voir sur le site <https://www.les-logis-deglantine.fr>

LE CLASSEMENT ET LES PODIUMS

A l'issue des épreuves un classement permettra d'établir les différents podiums.

Les agents territoriaux pourront prétendre au classement scratch des Foulées de Cholette Surimeau.

PODIUMS CRITERIUM DES TERRITORIAUX

Un classement spécifique pour les agents territoriaux sera établi pour permettre d'attribuer les titres de champions nationaux de la manière suivante :

Les 3 premières femmes (Espoirs, Séniors, Masters) et par épreuve

Les 3 premiers hommes (Espoirs, Séniors, Masters) et par épreuve

LE CHALLENGE UNASAT

Il sera attribué à la collectivité la plus représentée parmi les collectivités adhérentes à l'UNASAT, hormis la ville organisatrice.

TROPHEE TERRITORIA MUTUELLE

Il sera attribué à la collectivité la plus éloignée.

RECOMPENSES

Chaque participant recevra un lot souvenir spécifique au critérium des territoriaux cumulable avec le lot offert à tous les participants du trail de Cholette Surimeau.

Médailles et récompenses pour les lauréats des différents podiums.

Nombreux lots attribués par tirage au sort.

LES CATEGORIES

CATEGORIES	HOMMES	FEMMES
ESPOIRS	Nés de 2005 à 2007	Nées de 2005 à 2007
SENIORS	Nés de 1993 à 2004	Nées de 1993 à 2004
MASTERS	Nés de 1992 et avant	Nées de 192 et avant

DROITS D'INSCRIPTION

Trail 10 km 800 : 10 €

Trail 18 km : 14 €

Gratuit pour la marche

Les règlements sont à établir à l'ordre du : **CASC de NIORT (Comité d'Activités Sociales et Culturelles des personnels de la Ville de Niort et son Territoire)** et à joindre avec les bulletins d'inscriptions.

- ☛ Les coureurs non licenciés doivent obligatoirement joindre à leur bulletin d'inscription : **un PPS (Plan Prévention Santé)** valable à la date de la course.
- ☛ Les coureurs licenciés doivent obligatoirement joindre à leur bulletin d'inscription : **la photocopie de leur licence de l'année en cours.**
- ☛ Pas de document à fournir pour les marcheurs.

Les inscriptions seront enregistrées seulement si le dossier est complet à savoir :

- ☛ Paiement.
- ☛ Le PPS ou la copie de la licence.
- ☛ L'attestation de l'employeur ou de l'association précisant la qualité d'agent territorial.

INSCRIPTIONS

Les bulletins d'inscriptions doivent parvenir au secrétariat du

**Comité d'Activités Sociales et Culturelles des personnels
de la Ville de Niort et son Territoire
80 rue de Fontenay 79000 NIORT**

IMPERATIVEMENT AVANT LE 28 AOUT 2026

TRES IMPORTANT

Pour prétendre aux différents classements du championnat des Territoriaux, vous devez utiliser les bulletins d'inscription individuel ou d'inscriptions par équipe ci-dessous estampillés du logo UNASAT.

>Envoyer *obligatoirement* vos bulletins d'inscriptions

Au secrétariat du CASC de Niort 80 rue de Fontenay 79000 Niort

Ne pas utiliser les bulletins des Foulées de Cholette ni le site « onsinscrit.com »
C'est le CASC qui se chargera de centraliser les inscriptions des agents territoriaux engagés sur le critérium UNASAT et qui fournira le fichier au chronométrateur.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Secrétariat du CASC au **05*49*78*72*36**

Jean-Pierre SALMON au **06*42*81*27*74**

E-Mail jean-pierre.salmon3@wanadoo.fr

Nadège ETIEN au **06.08.66.51.41**

E-Mail s.etien@orange.fr

**INSCRIPTION AU 6e CRITERIUM NATIONAL DE TRAIL DES
AGENTS TERRITORIAUX 1^{er} 27 SEPTEMBRE 2026 à NIORT**

**INSCRIPTION INDIVIDUELLE
TRAIL 10 KM 800**

CLUB OU ASSOCIATION : _____

VILLE OU COLLECTIVITE : _____

ADHERENTE A L'UNASAT* ☐ oui ☐ non

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : /__ /__ /__ /

CATEGORIE _____ HOMME ☐ FEMME ☐

LICENCE* ☐ oui ☐ non N° LICENCE _____

PLAN PREVENTION SANTE N° PPS _____

ADRESSE _____

TELEPHONE : /__ /__ /__ /__ /__ /

MAIL _____@_____

**INSCRIPTION AU 6e CRITERIUM NATIONAL DE TRAIL DES
AGENTS TERRITORIAUX le 27 SEPTEMBRE 2026 à NIORT**

**INSCRIPTION INDIVIDUELLE
TRAIL 18 KM**

CLUB OU ASSOCIATION : _____

VILLE OU COLLECTIVITE : _____

ADHERENTE A L'UNASAT* ☐ oui ☐ non

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : /__/_/____/

CATEGORIE _____ HOMME ☐ FEMME ☐

LICENCE* ☐ oui ☐ non N° LICENCE _____

PLAN PREVENTION SANTE N° PPS _____

ADRESSE _____

TELEPHONE : /__/_/____/____/____/

MAIL _____@_____

**INSCRIPTION AU 6e CRITERIUM NATIONAL DE TRAIL DES
AGENTS TERRITORIAUX le 27 SEPTEMBRE 2026 à NIORT**

**INSCRIPTION INDIVIDUELLE
MARCHE 11 KM**

CLUB OU ASSOCIATION : _____

VILLE OU COLLECTIVITE : _____

ADHERENTE A L'UNASAT* ☐ oui ☐ non

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : /__ / __ / ____ /

ADRESSE _____

TELEPHONE : /__ / __ / __ / __ / __ /

MAIL _____ @ _____

TABLEAU D'INSCRIPTIONS EQUIPE SUR LE TRAIL DE 10 KM 800

[illegible]

TABLEAU D'INSCRIPTIONS EQUIPE SUR LA MARCHE DE 11 KM

[illegible]

FICHE D'INSCRIPTION RECAPITULATIVE DOSSARDS-HEBERGEMENTS-REPAS

VILLE OU COLLECTIVITE			
ASSOCIATION			
REFERENT			
COORDONNEES TEL & MAIL			
ACTIVITES	TARIFS	NOMBRE	TOTAUX
Trail 10,8 km	10 €		
Trail 18 km	14 €		
Marche 11 km	Gratuit		
Repas du samedi soir au Complexe Barbusse	15 €		
Plateaux repas du dimanche midi à Cholette	10 €		
Somme totale à régler par chèque au Comité d'Activités Sociales de Niort et son Territoire et à joindre avec le dossier d'inscriptions.			

PROGRAMME

Samedi 26 septembre 2026

Complexe sportif Henri Barbusse
12 rue Henri Barbusse 79000 NIORT

A partir de 17 h 00

Accueil des participants et remise des dossards
Au stand U.N.A.S.A.T.

17 h30

Animation surprise

18 h 30

Intervention des élus

19 h

Pot de bienvenue

20 h

Pour finir la journée dans la convivialité
Repas Créole « Rougail saucisses »

23 h 30

Fin de la soirée

PROGRAMME

Dimanche 27 septembre 2026

Maison de quartier de Cholette
63 rue de Cholette 79000 Niort

De 7 h 30 à 9 h 15

Accueil et retrait des dossards
Au Stand U.N.A.S.A.T. Maison de quartier de Cholette

9 h

Départ de la marche 11 km
Stade de Cholette

9 h 30

Départ du trail 18 km
Stade de Cholette

10 h

Départ du trail 10,8 km
Stade de Cholette

A partir de 11 h 30

Podiums et récompenses des Foulées de Cholette Surimeau
Tirage au sort des différents lots

:

Résultats et remise des récompenses
Du critérium de trail des agents territoriaux
Maison de quartier de Cholette

A partir de 12 h 30

Pot et repas sur place (plateaux repas à commander lors de l'inscription aux épreuves)
Maison de quartier de Cholette

FICHE SONDAGE

Afin de planifier au mieux votre venue, nous souhaiterions savoir si les activités proposées sont susceptibles de vous intéresser.

Votre réponse nous facilitera l'organisation des animations.

Fiche sondage à renvoyer avant le vendredi 26 juin 2026

Par courrier à
CASC de Niort 85 rue de Fontenay 79000 Niort

Ou par mail à

jean-pierre.salmon3@wanadoo.fr

COLLECTIVITE : _____

ASSOCIATION : _____

NOM : _____

PRENOM : _____

Nous sommes intéressés par les activités suivantes :

Animation surprise le samedi à 17 h Complexe Henri Barbusse

Nombre de personnes prévues : _____

Repas créole le samedi soir à 20 h Complexe Henri Barbusse

Nombre de personnes prévues : _____

Participation à la randonnée pédestre de 11 km (inscription gratuite)

Nombre de personnes prévues : _____

Plateaux repas sur site à l'issue de la course après la remise des récompenses

Nombre de personnes prévues : _____